

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EDMOND-LES-PLAINES



## AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉS DE  
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES

---

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** aux citoyens de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, par la soussignée, Pascale Deschesnes, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité;

**QUE** le conseil Municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, le règlement 275-2021 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider leur conduite selon les mécanismes d'application et de contrôle prévus à cette fin.

**QUE** ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi;

**Donné à Saint-Edmond-les-Plaines, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2021.**

Signé

---

Pascale Deschesnes  
Directrice générale et greffière-trésorière